



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-204**

Séance publique du

21 juillet 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-48602-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : AMENAGEMENT POLE NUMERIQUE / SMAC DE LA CONSTANCE COMPTE RENDU
ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) ANNEE 2013**

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN. Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : S.DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 1.4

Autres types de contrats

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AMENAGEMENT POLE NUMERIQUE / SMAC DE LA CONSTANCE COMPTE
RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) ANNEE 2013- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La SPLA Pays d'Aix Territoires a communiqué à la Ville d'Aix-en-Provence, conformément aux dispositions de la convention de concession d'aménagement du Pôle Numérique signée le 19 août 2013, le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC), approuvé par son Conseil d'Administration en date du 21 mars 2014.

Les documents joints en annexe (rapports et bilan), présentent la situation de l'opération après les premiers mois d'activité.

Le bilan fait ressortir un équilibre dépenses/recettes qui s'établit à un montant de 2 640 140,00 € HT.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) pour l'aménagement du Pôle Numérique/SMAC Constance.

DL.2014-204 - AMENAGEMENT POLE NUMERIQUE / SMAC DE LA CONSTANCE COMPTE
RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) ANNEE 2013-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 52
Abstentions	: 9
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Charlotte DE BUSSCHERE, Michele EINAUDI, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaelle LENFANT, Jean-Jacques POLITANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2014**

.....

**12. Ville d'Aix-en-Provence – Aménagement Pôle Numérique et SMAC de la Constance
Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2013**

Monsieur le Président demande à Monsieur ROUCOLE de présenter cette question.

Monsieur ROUCOLE rappelle que la Ville d'Aix-en-Provence a confié à la S.P.L.A. Pays d'Aix Territoires la mission d'aménager 5 ha de terrains lui appartenant dans le quartier Valcros Constance en vue d'y développer un Pôle Numérique au sens de l'appel à projet FRENCH TECH lancé par le gouvernement et d'y implanter une Salle de Musiques Actuelles (SMAC).

Le contrat de concession d'aménagement correspondant a été notifié à la S.P.L.A. Pays d'Aix Territoires le 30 août 2013.

Dans le cadre de ce contrat la S.P.L.A. Pays d'Aix Territoires a, courant 2013, réalisé les études préalables nécessaires et remis à la Ville les dossiers de Déclaration de Projet et d'évaluation environnementale nécessaires pour qu'elle diligente la procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31 DECEMBRE 2013

Le bilan prévisionnel est inchangé par rapport à celui qui figure en annexe du contrat de concession d'aménagement.

Il fait apparaître 2 638 600 € H.T. de dépenses totales et 2 640 000 € H.T. de recettes correspondant aux cessions de charges foncières pour l'opération de construction de bâtiments tertiaires du Pôle Numérique.

Courant 2013, 48 708 € H.T. de dépenses ont été réglées, correspondant à 28 708 € d'études pré opérationnelles et 20 000 € de rémunération de la S.P.L.A. Pays d'Aix Territoires.

ECHEANCIER PREVISIONNEL ACTUALISE

L'échéancier prévisionnel des dépenses et recettes a été actualisé sur les hypothèses du calendrier suivant :

- Enquête publique sur la déclaration de projet en juin 2014 ;
- Modification du POS applicable en octobre 2014 ;

- Signature d'une première promesse de vente en juin 2014 et d'un acte en mars 2015 (après autorisation de construire libre de recours).

PERSPECTIVES

Sous réserves de l'évolution de la procédure de mise en compatibilité du POS suivant le calendrier ci-dessus, il est prévu :

- de signer en 2014 une promesse de vente pour la cession de charges foncières correspondant à la construction d'une première tranche de bâtiment de 5 000 m² de SDP ;
- D'acquérir en 2014 auprès de la Ville les terrains correspondants à cette première tranche ;
- De procéder aux études VRD et établissements des dossiers de consultation des entreprises en 2014 afin d'être en mesure de démarrer les travaux de voirie et réseaux dès le 2^{ème} trimestre 2015.

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT



CR LC11 Pôle Numérique - Constance - Ville d'Aix
CRAC 2013

Ligne	Intitulé	Bilan		2013	2014	2015	2016	2017	Bilan		Ecart
		Approuvé	Réalisé						Nouveau	Année	
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 400	-48 624	-48 624	-324 972	-45 700	-13 463	434 300	1 541	141	
	DEPENSES	2 638 600	48 765	48 765	434 972	1 145 700	1 003 463	5 700	7 638 600	0	
1	ETUDES	50 000	28 708	28 708	21 292	228 000	114 000		50 000	-1	
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	570 000			228 000	228 000	114 000		570 000		
3	TRAVAUX	1 530 000				765 000	765 000		1 530 000		
4	HONORAIRES	122 400			68 880	47 400	6 120		122 400		
5	FRAIS DIVERS	61 200			33 500	12 000	10 000	5 700	61 200		
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS										
7	CHARGES FINANCIERES	95 000	57	57	20 000	30 000	44 943		95 000	0	
8	REMUNERATIONS	210 000	20 000	20 000	63 300	63 300	63 400		210 000		
9	Reprise TVA										
	RECETTES	2 640 000	140	140	110 000	1 100 000	990 000	440 000	2 640 140	140	
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	2 640 000			110 000	1 100 000	990 000	440 000	2 640 000		
2	PARTICIPATIONS										
3	SUBVENTIONS										
4	AUTRES PRODUITS										
5	PRODUITS FINANCIERS								140	140	
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS										
9	Reprise TVA										
	FINANCEMENT	47 000	47 000	47 000	453 000			-500 000	0	0	
	AMORTISSEMENTS				47 000			500 000	547 000	547 000	
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)				47 000			500 000	547 000	547 000	
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)										
3	TRESORERIE (SORTIES)										
	MOBILISATIONS	47 000	47 000	47 000	500 000				547 000	547 000	
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)										
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)										
3	TRESORERIE (ENTREES)										
	TRESORERIE			1 046	126 404	80 704	67 241	1 541	1 541		
	TVA période				-24 734	-164 880	-156 224	-1 140	-346 978		
	Dépenses TTC	3 095 986	54 391	54 391	459 706	1 310 580	1 159 687	6 840	2 991 205		
	Recettes TTC	3 157 440	140	140	110 000	1 100 000	990 000	440 000	2 640 140		
	TRESORERIE PERIODE	61 454	1 046	1 046	125 357	-45 700	-13 463	-65 700	1 541		
	TRESORERIE CUMUL		1 046	1 046	126 404	80 704	67 241	1 541	1 541		

Le Conseil d'Administration approuve le présent compte rendu à la collectivité.

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT